



The Honorable Catherine McKenna MP
Environment and Climate Change Canada
200 Sacré-Cœur Boulevard
Gatineau, QC K1A 0H3

18 Avril 2017

Madame McKenna:

SUBJECT: POSITION AU SUJET DU PROJET D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS NUCLÉAIRES 'NEAR SURFACE DISPOSAL FACILITY' DE CHALK RIVER EN ONTARIO (No. Projet: 1547525)

Je vous écris au nom de l'Association canadienne des médecins pour l'environnement (ACME). ACME est une organisation à but non lucratif, dirigée par des médecins, qui cherche à améliorer la santé humaine en protégeant la planète.

ACME a pris connaissance de ce projet de dépotoir proposé par les 'Laboratoires Nucléaires Canadiens' au site de Chalk River. Nous sommes extrêmement inquiets face à ce projet qui, à notre avis, pourra exposer la population à une pollution et une radioactivité significative. Nous sommes donc d'avis que ce projet est absolument irrecevable dans sa forme actuelle.

Ce dépotoir de déchets radioactifs serait le plus grand jamais construit au monde. Il aurait une superficie de 11 hectares et 25 mètres de hauteur. Il contiendrait un million de mètres cubes de déchets radioactifs de faible et moyenne activité. S'il est approuvé, ce dépotoir de déchets radioactifs serait créé sur les berges de la rivière des Outaouais aux Laboratoires Nucléaires Canadiens de Chalk River, en Ontario, à 100 Km en amont de Ottawa.

Une telle installation d'élimination permanente de déchets nucléaires n'a jamais été autorisée au Canada. À l'heure actuelle, il n'existe aucune réglementation visant à limiter les niveaux d'émission de radiation permise pour cette installation de gestion de déchets près de la surface (IGDPS).

Le site proposé se trouve dans un marécage à moins d'un kilomètre de la rivière des Outaouais, qui s'écoule vers de nombreuses municipalités du Québec et de l'Ontario, à travers la région d'Ottawa-Gatineau, les Chambres du Parlement, puis vers Montréal, Laval et une multitude de villes et villages sur les bords du Saint-Laurent. Le site proposé est pratiquement entouré d'eau. Le site était une île dans les temps géologiques récents. Les fuites provenant de cette installation pourraient contaminer de façon importante l'eau potable en aval. D'ailleurs dans le projet proposé, la surface du site sera constamment exposée à la pluie et à la neige jusqu'en 2070, date de fermeture prévue du site. On prévoit que l'eau qui y en ruissellera sera partiellement récupérée et renvoyée dans le dépotoir, mais le tritium sera libéré dans la rivière. Il est pertinent de souligner que tous les projets d'enfouissement

de tels déchets actuellement sont conçus dans des régions désertiques, avec sarcophage de béton autour des déchets. C'est évidemment loin d'être le cas à Chalk River.

Rappelons que des études menées dans les années 90, dans le cadre d'une tentative antérieure de créer une installation de stockage de déchets radioactifs sur le site de Chalk River, ont bien déterminé que le substrat sous-jacent était poreux et fracturé, et que les eaux souterraines affluaient dans la rivière des Outaouais.

Le site de Chalk River est situé dans la zone sismique de l'ouest du Québec. Selon Ressources naturelles Canada, un petit tremblement de terre survient à tous les cinq jours en moyenne dans cette zone. Le plus grand de ces séismes peut avoir une magnitude de 6 sur l'échelle de Richter.

Dans les années 90, les élus de 50 municipalités québécoises et ontariennes ont adopté des résolutions contre un projet de stockage des déchets radioactifs à Chalk River en raison des caractéristiques négatives de ce site.

En plus des déchets accumulés pendant plus de 50 ans d'exploitation des laboratoires nucléaires de Chalk River (débris de démolition, sols contaminés, déchets entreposés), des déchets radioactifs pourraient être transportés de partout à travers le Canada vers ce site. Les déchets dits «mixtes» (qui peuvent inclure des BPC, de l'arsenic et du mercure) pourraient également être stockés dans cette installation.

La proposition initiale des LNC ne comprenait que les déchets radioactifs de faible activité. Le consortium a ensuite ajouté des déchets radioactifs de moyenne activité - déchets qui produisent suffisamment d'émissions radioactives pour exiger un blindage et qui peuvent avoir des demi-vies allant jusqu'à des dizaines de milliers d'années. À cause de la radioactivité qu'ils émettent, certains de ces déchets devront donc être confinés dans des conteneurs de béton ou de métal et déplacés par télécommande.

Les déchets radioactifs dans cette installation seraient entreposés au-dessus de deux revêtements en plastique comme ceux utilisés dans les dépotoirs municipaux. Ces revêtements, également appelés «géomembranes», ne sont pas étanches. Les causes de fuites pourraient être nombreuses et liées à une installation incorrecte, une détérioration physique des membranes, des perforations par des objets tranchants ou lourds, une détérioration chimique, l'activité sismique, les inondations ou le sabotage. D'ailleurs l'entreposage est si superficiel que l'on pourra avoir accès aux déchets au moyen d'une simple pelle (voir graphique)

Le dépotoir proposé à une durée de vie de 50 ans, tandis que les déchets radioactifs de moyenne activité restent radioactifs pour des dizaines de milliers d'années. Durant la période de 50 ans et plus, les déchets seraient exposés à la pluie et la neige. L'échec ou un bris de fonctionnement de la station d'épuration proposée pourrait entraîner une contamination rapide de la rivière des Outaouais. On prévoit remplir ce dépotoir jusqu'en 2070, mais on précise aussi que toute activité de surveillance pourra cesser dès 2100, ce qui est un non-sens lorsque l'on sait que la radioactivité sur ce site durera pendant des milliers d'années.

En 2015, le gouvernement Harper a transféré l'exploitation et la gestion des Laboratoires Nucléaires Canadiens à un consortium de cinq sociétés multinationales à but lucratif basées aux États-Unis, au Royaume-Uni et au Canada, bien que le site de Chalk River et ses déchets restent sous propriété publique. Le gouvernement Harper a mandaté à ces sociétés de «prendre des mesures pour accroître les revenus générés par les activités commerciales». Elles ont signalé leur intention de disposer des «déchets provenant des activités commerciales» dans le cadre du IGDPS. Leur contrat actuel est de dix ans, alors que les déchets radioactifs qu'ils vont entreposer dans cette installation ont une durée de vie de dizaines de milliers d'années. En 2025, ils pourront alors décliner de toute responsabilité. Il faut souligner ici que le consortium est arrivé à la solution actuelle car il estimait que toutes les autres solutions plus sécuritaires coûteraient des dizaines voire des centaines de fois plus cher.

POURQUOI IL EST IMPORTANT D'AGIR MAINTENANT.

Les changements apportés à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale par le gouvernement Harper en 2012 ont éliminé les évaluations faites par des groupes d'experts indépendants pour les projets nucléaires et exclu le ministre de l'Environnement du processus décisionnel.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (**CCSN**), organisme non élu, est seule responsable de l'approbation des projets. La commission a démontré une incapacité à protéger l'environnement et une tendance à favoriser les intérêts de l'industrie nucléaire par rapport à la sécurité publique.

La CCSN ne fournira que deux périodes de deux mois pour permettre au public de commenter l'évaluation environnementale du IGDPS (la première a débuté le 17 mars 2017).

Une décision finale à propos de ce projet devrait avoir lieu lors des audiences en janvier 2018 de la CCSN sur le renouvellement de la «licence de site» des LNC. Avec l'approbation de la CCSN, la construction du méga-dépotoir pourrait commencer dès l'automne 2018.

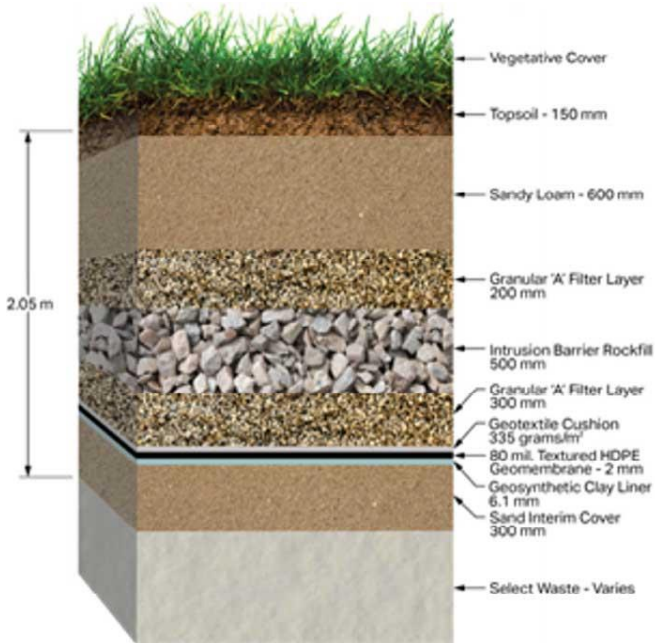
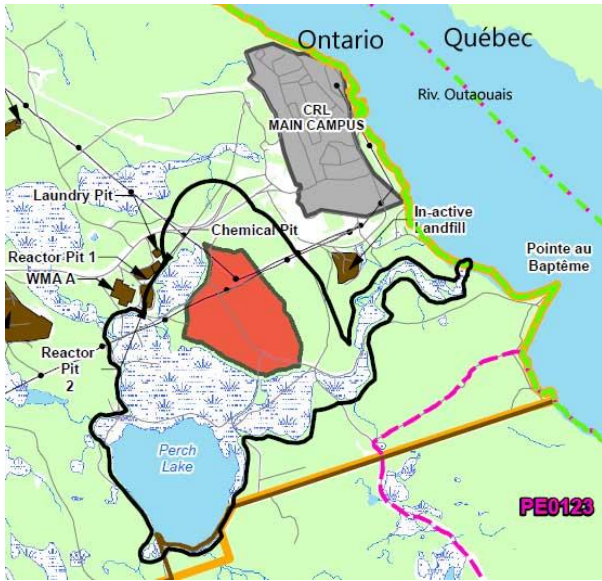
Nous croyons donc important d'unir la voix de notre association à celle d'individus et de groupes qui s'opposent à ce projet. Nous demandons son annulation pure et simple et croyons que le consortium doit repenser de fond en comble son concept de gestion des déchets. Il est certainement préférable de les stocker de façon temporaire que d'avoir l'illusion de les avoir enfouis de façon sécuritaire pour les siècles à venir.

Je vous prie d'agréer,

Dr Éric Notebaert
Membre du conseil d'ACME

- C. Anishinabek Nation Leadership
Ontario First Nation Leadership
Ontario Regional Grand Chief Isadore Day, Chiefs of Ontario
National Chief Perry Bellegarde, Assembly of First Nations
Michael Binder, President and Chief Executive Officer, Canadian Nuclear Safety Commission
Mark Lesinski, Canadian Nuclear Laboratories, Chalk River

Hon. Jim Carr, Natural Resources Canada
 Hon. Dominic LeBlanc, Fisheries and Oceans, Canada
 Hon. Marc Garneau, Transport Canada
 Hon. Carolyn Bennett, Indian and Northern Affairs Canada
 Hon. Kathleen Wynne, Ontario Premier
 Hon. Glen Murray, Ontario Ministry of the Environment
 Hon. Kathryn McGarry, Ontario Ministry of Natural Resources and Forestry
 Hon. Jane Philpott, Minister of Health



Projet d'enfouissement de la compagnie CNL.

Remerciements:

M Gordon Edwards, Coalition Canadienne pour la Responsabilité Nucléaire
 M. Gilles Provost, Journaliste